

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 octobre 2010, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Gervais Chamberland, Raymonde Lévesque, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 9 septembre 2010 tel que lu et présenté.

### 4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 6- APPROBATION DES COMPTES

2010-10-118

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$31 906.89 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

### 7- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 247 CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION 2011

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par Francis Pelletier dans le but d'adopter le règlement no 247 concernant le taux de taxation 2011.

### 8- EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX D'EMPIERREMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS LE LONG DE LA ROUTE DU PORTAGE

2010-10-119

Considérant que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 25 mai 2010 le règlement no 244 décrétant des travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis, le long

de la route du Portage, comportant une dépense de 275 000\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;

Considérant que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a effectué les dits travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis, le long de la route du Portage, en septembre 2010 et que ces travaux seront payables aussitôt que la municipalité aura reçu le certificat d'approbation provisoire des travaux par la firme BPR;

Considérant que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc n'a pas la liquidité pour payer cette dépense en attendant le financement permanent de janvier 2011;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise un emprunt temporaire de \$275 000** auprès de la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis au taux préférentiel plus 0.5% pour pourvoir à la dépense engagée en attendant le financement permanent et mandate la directrice générale afin qu'elle prépare les documents nécessaires à la présente démarche. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout contrat ou autre document obligatoire pour donner effet à la présente.

#### 9- RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2010-2011

2010-10-120

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc détermine les **chemins qui feront l'objet d'entretien d'hiver 2010-2011** pour les véhicules automobiles ainsi que les critères établis, à savoir :

Chemin rang 1 Cabot	0.30 km
Chemin rang 2 Cabot	2.60 kms
Chemin rang 1 Massé	4.20 kms
Chemin rang 2 Massé	6.32 kms
Chemin rang 3 Massé	5.82 kms
Chemin rang 4 & 5 Massé	7.29 kms
Chemin sud Lac Bernier	1.76 kms
Route Ste-Jeanne d'Arc	3.13 kms
Route du Portage	8.07 kms
Route Massé, à partir du coin St-Jean jusqu'aux limites du Rang 6 de La Rédemption	8.98 kms

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2010-2011. Ces chemins seront ouverts à la circulation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

L'entretien des dits chemins sera fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports qui sont définies dans le contrat avec le dit ministère;

Lors du déneigement, étant donné que la municipalité ne procède pas au transport de la neige, la municipalité la dépose sur les propriétés privées à l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact aux propriétaires privés;

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports;

Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement et à leurs frais, et obtenir la dite permission par résolution;

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture;

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

**10- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR PRODUITS PÉTROLIERS**

2010-10-121 Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demande des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers** sur invitation écrite pour l'année 2011.

**11- ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011**

2010-10-122 Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte la soumission des Entreprises L. Michaud & Fils Inc. d'Amqui concernant **l'achat de 600 tonnes d'abrasif** au montant de \$25.25 la tonne (transport compris et taxes en sus) le tout en conformité avec les exigences du Ministère des Transports et ce, pour l'entretien des chemins (rangs inclus) pour l'hiver 2010-2011 (350 tonnes livrées en octobre 2010 et 250 tonnes livrées en février 2010 si besoin).

**12- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE ET LA LOCATION DES LOCAUX À LA MUNICIPALITÉ**

Reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

**13- PARTAGE DES FRAIS POUR LA CASE POSTALE**

2010-10-123 Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un montant de \$124.16 concernant le partage des **frais de la case postale** de la Caisse Populaire de Sainte-Jeanne d'Arc.

**14- RESPONSABLE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL**

2010-10-124 Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par Francis Pelletier  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Louise Roy **responsable de l'entretien de la porte d'entrée du bureau municipal** pour la période hivernale 2010-2011 et ce, pour un montant de 200\$. De plus, la municipalité fera une demande à la Caisse Populaire Desjardins de La Mitis pour le partage de ces frais d'entretien.

## 15- ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS DE MACHINERIE D'HIVER

2010-10-125

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Magella Soucy en tant qu'opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2010-2011 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Soucy. La date de début de travail de M. Soucy est fixée au 31 octobre 2010. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc. La municipalité **retient également les services de M. Jean-Noël Ouellet en tant qu'opérateur de machinerie** et déterminera la date de début de travail de M. Ouellet à la prochaine séance du conseil.

## 16- APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

2010-10-126

**ATTENDU QUE :**

- Le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies.
- Chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac.
- La fumée secondaire est dommageable pour la santé.
- La nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer.
- Le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui.
- Le tabagisme est une épidémie industrielle.

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

**ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** qui a pour but de susciter les appuis nécessaires pour que les gouvernements adoptent et appliquent des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences et dont les objectifs sont :

- Réduire la demande de tabac à zéro
- Prévenir l'initiation au tabagisme
- Favoriser l'abandon du tabagisme
- Protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire
- Rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac
- Responsabiliser l'industrie du tabac

## 17- VARIA

### A) TARIF POUR LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2010-10-127

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe les **tarifs suivants pour la location de la salle communautaire** appartenant à la municipalité; la présente résolution abroge la résolution numéro 2010-08-106.

175\$ : Location pour les particuliers (ménage effectué par la municipalité)

175\$ : Location pour les organismes extérieurs (ménage effectué par la mun.)

Gratuit : Location pour les organismes locaux (ces derniers doivent effectués le ménage suite à la location)

### B) FORUM ANNUEL DE LA CULTURE

2010-10-128

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la

conseillère Raymonde Lévesque à participer à la **rencontre annuelle de concertation culturelle** qui aura lieu le 7 octobre 2010 à la salle municipale de la municipalité de Price.

**C) ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT**

2010-10-129 Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à se rendre à une **formation de l'ADMQ sur la rédaction de documents : les règlements et politiques (volet 1)**. Cette formation aura lieu à Matane le 29 octobre 2010 au coût de 215\$ taxes en sus.

**D) ACHAT D'UN MODULE DE LOGICIEL DE PAIE**

2010-10-130 Proposé par Francis Pelletier  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise **l'achat et l'installation d'un module de paie de PG Solutions**, incluant la mise en route, formation et accompagnement et ce, pour un montant total de 3185\$ taxes en sus. L'installation et la formation devront être complétées afin que le module de paie soit fonctionnel pour le début de l'année 2011 et la facturation sera effectuée en janvier 2011.

**E) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES GARNIER**

2010-10-131 Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **appui la municipalité de St-Charles Garnier** concernant leur demande afin que les agents de la Sûreté du Québec soient plus présents dans nos milieux et fassent respecter les règlements sur la sécurité routière.

**F) DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES POUR RÉPARATION DES FENÊTRES DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

2010-10-132 Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demande à la Commission scolaire des Phares de restaurer les fenêtres de l'école Arc-en-Ciel en mauvais état.

**G) RÉSOLUTION POUR PARTICIPATION À LA TABLE DES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES**

2010-10-133 Considérant :

**QUE** les municipalités dévitalisées du territoire méritent une attention particulière;

**QUE** la vitalité de la MRC de La Mitis passe par la vitalité de l'ensemble des municipalités de son territoire;

**QUE** l'échange et la collaboration entre municipalités présentant des caractéristiques similaires sont bénéfiques;

**QUE** la création d'une table de concertation permettrait aux municipalités dévitalisées du territoire de se doter d'une voie commune;

**QUE** la création d'une table de concertation permettrait aux municipalités dévitalisées du territoire de se doter d'une vision de développement et

d'orientations qui permettront la mise sur pieds d'un plan d'action visant la revitalisation de ces milieux;

Et attendu :

**QUE** chaque municipalité confirme son intention de participer à la création d'une table de concertation et ce dans un esprit d'entraide, de soutien et de solidarité entre partenaires ;

**QUE** chacun des représentants des municipalités s'engage à échanger leur point de vue, connaissances et expériences, de reconnaître et respecter les forces, les résistances, les peurs des partenaires et des municipalités dévitalisées;

**QUE** chacun accepte au cours de cette démarche de concertation d'utiliser des moyens démocratiques qui permettent au groupe d'obtenir une prise de décision par consensus.

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé de Rodrigue Roy

**QUE** le conseil municipal désigne Maurice Chrétien maire, Louise Boivin directrice générale, Michel Paris conseiller et représentant municipal au comité de développement, ainsi qu'un membre du comité de développement (qui sera désigné par le comité) pour siéger à la table des municipalités dévitalisées.

De plus, considérant que la municipalité de Padoue présente plusieurs caractéristiques de dévitalisation, et ce, malgré un indice de développement qui ne se situe pas en deçà de moins 5;

Il est attendu que cette dernière soit incluse dans le regroupement ci appelé « **La table de concertation des municipalités dévitalisées de La Mitis** ».

**H) RÉSOLUTION POUR FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DU PRÉPOSÉ AU TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE**

2010-10-134

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc détermine que la **période d'emploi de M. Magella Soucy, préposé aux travaux de voirie et mécanique** pour la saison 2010, prendra fin le 30 octobre 2010.

**18- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**19- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h08.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

